

### LA UNE

#### **Dysfonctionnement entre CAF et Urssaf : des parents privés d'aides**

Depuis mai, ce n'est plus la CAF mais l'URSSAF qui distribue les aides aux familles pour payer leurs nourrices. Un changement qui facilite les démarches, mais à cause d'un problème informatique, une galère pour près de 10.000 familles qui seraient concernés sur le territoire national. En plus de ne pas recevoir les aides, 2.686 parents ont même vu leurs comptes bancaires prélevés des cotisations que les organismes sociaux règlent habituellement. Les soucis ont commencé fin mai. Quand, comme à chaque fin de mois, les parents bénéficiaires ont effectué leurs déclarations sur la plateforme PajEmploi, gérée par l'URSSAF. Avant mai, l'organisme référent transmettait ces données à la CAF, qui réglait ensuite les aides aux familles. Depuis mai, les parents ont la même démarche à entreprendre, mais reçoivent les aides directement de la part de l'URSSAF, sans avoir, s'il n'y avait ce bug, l'avance de frais à faire. ... Voir [l'article de l'Est Républicain du 19 juillet 2019](#).

### BUDGET DES FAMILLES

#### **Le point sur les prestations CAF**

En 2018, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé 72,4 milliards d'euros de prestations [hors prestations versées au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer (Avpf), de la majoration de pension vieillesse et du congé paternité, et hors aides d'action sociale]. Cette masse financière est stable par rapport à 2017. [Le détail et l'analyse](#) ici.

#### **Crédit d'impôt : 1,7 million de foyers vont devoir rembourser le fisc**

On compte presque 6,2 millions de contribuables qui ont bénéficié en janvier d'un acompte sur les réductions et crédits d'impôt auxquels ils ont droit : emplois à domicile, cotisations syndicales, dons aux œuvres, frais de garde de jeunes enfants, dépenses d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et investissements locatifs. Une avance de trésorerie décidée par le gouvernement pour donner du punch à la consommation des ménages au moment de l'entrée en vigueur du prélèvement à la source (PAS). L'acompte reçu le 15 janvier par les personnes concernées représentait 60 % de la somme que les contribuables étaient censés recevoir sur l'année 2019, en fonction de ce qu'ils avaient reçu en 2018. L'heure est maintenant aux ajustements du fisc, sur la base des déclarations remplies au printemps. La moitié des foyers concernés (3,1 millions) vont recevoir un deuxième versement correspondant au solde de 40 %. Mais 1,7 millions de foyers devront rembourser un trop-perçu, soit 400 euros en moyenne.

#### **L'Allocation de rentrée scolaire, c'est pour bientôt !**

C'est le 20 août 2019 que sera versée l'allocation de rentrée scolaire (ARS) aux quelque trois millions de familles qui en bénéficient annuellement. Les montants 2019 de cette allocation varient de 370.69 € pour un enfant de 6 à 10 ans à 404.69 € pour un enfant de 15 à 18 ans. Les parents d'enfants de 11 à 14 ans recevront pour leur part 391.14 € par enfant. Le montant des ressources annuelles pour bénéficier de l'ARS a augmenté en 2019 et s'établit désormais à 24 697 € (1 enfant à charge), 30 396 € (2 enfants à charge), 36 095 € (3 enfants). Le plafond augmente ensuite de 5 699 euros par enfant.

## Combien de pensions alimentaires restent impayées ?

Le 23 juillet 2019, [les Echos](#) publiaient un article intitulé : "Le recouvrement des pensions alimentaires impayées a crû de 36% en 2018". Le quotidien s'appuyait sur les chiffres de l'Agence de recouvrement des impayés des pensions alimentaires (Aripa) comparant son activité sur les années 2017 et 2018. L'Aripa, adossée à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), est en service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle permet aux parents de familles monoparentales de lancer une procédure de recouvrement si le parent de l'enfant qui doit verser une pension alimentaire, après une décision de justice, ne la verse pas. Deux ans d'impayés maximaux peuvent toutefois être récupérés grâce à cette procédure.

D'après les chiffres communiqués par la CNAF, le montant des sommes recouvrées par l'Aripa s'élevait en 2018 à 65,9 millions d'euros, soit une hausse de 36% entre 2017 et 2018. Environ 50 000 personnes - majoritairement des femmes – sont concernées.

Cependant, ce taux ne concerne que les pensions alimentaires dites "récupérables", autrement dit qui peuvent faire l'objet d'un recouvrement. Lorsque le parent débiteur est insolvable, qu'il n'a pas de compte bancaire, qu'il n'est pas salarié, qu'il ne paie pas d'impôts, l'Aripa n'est pas en mesure de procéder au recouvrement. Cela concernerait plus de 80 % des pensions dues sur décision de justice. Mais la CNAF ne communique pas là-dessus et n'en a de toute façon pas les moyens, ne disposant tout simplement pas de l'information.



## Aide alimentaire

Un [décret du 4 juillet 2019](#) modifie la procédure d'habilitation à l'aide alimentaire. Il met en conformité les dispositions de la loi Egalim et du droit européen dans le code de l'action sociale et des familles.

## Ce qui change au 1er août 2019

Le 1<sup>er</sup> août, les tarifs réglementés du gaz appliqués par le groupe Engie (ex-GDF Suez) baissent de 0,5%. Actuellement, 4,2 millions de foyers sont encore abonnés aux prix réglementés d'Engie, ce qui représente 40 % du marché du gaz domestique. La baisse s'explique par le recul des cours du pétrole, sur lesquels sont indexés pour partie les prix du gaz. À noter que les tarifs réglementés du gaz prendront fin en 2023 pour laisser place aux seuls prix de marché.

Dans l'électricité, l'augmentation de 1,23 % au 1<sup>er</sup> août intervient après une hausse de 5,9 % des tarifs réglementés au 1<sup>er</sup> juillet. Cette nouvelle majoration reflète l'augmentation du tarif d'utilisation des réseaux. Le Turpe, c'est sa terminologie, compose une partie de la facture: il concerne les dépenses d'acheminement de l'électricité jusqu'au consommateur final.

## Prime à la conversion

Le [décret du 16 juillet 2019](#) fixe les nouvelles conditions relatives aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants.

Les conditions pour bénéficier de la prime à la conversion ont changé au 1<sup>er</sup> août 2019. Le dispositif se recentre désormais sur les véhicules les plus propres, avec des émissions de CO2 inférieures à 117g/km. Autre changement de taille pour la prime à la conversion : [le revenu fiscal de référence](#) est pris en compte pour calculer le montant de la prime à la casse. Il doit être inférieur ou égal à 13 489 euros par part. Enfin, les montants de la prime à la conversion évoluent. La super prime pour les gros rouleurs passe de 4 000 à 3 000 euros, tandis que pour les ménages les plus modestes, elle passe de 2 000 à 1 500 euros. Ces derniers peuvent toutefois toucher 5 000 euros maximum pour l'achat d'un véhicule électrique. Les ménages les plus aisés, eux, toucheront 2 500 euros. Enfin, si vous achetez un véhicule hybride rechargeable émettant entre 21 et 50 g/km de CO2, vous pourrez percevoir 2 500 euros (ou 5 000 euros pour un ménage modeste). [Retrouvez ici tous les détails de la nouvelle prime à la conversion.](#)

## LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

### Édouard Philippe installe les dix-huit hauts-commissaires à la mise en œuvre de la stratégie Pauvreté

Édouard Philippe a officiellement installé, le 10 juillet, dix-huit hauts-commissaires, à raison d'un par région de métropole et d'outre-mer, chargés de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Leur prise de fonction aura lieu le 2 septembre 2019. D'ici là, chacun d'eux recevra une lettre de mission élaborée conjointement par le préfet de sa région et par Olivier Noblecourt, le délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. De façon symbolique, leur prise de fonction débutera par une phase d'immersion de dix jours "auprès des acteurs de l'action sociale locale" : CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), centre social, association d'anciens de l'aide sociale à l'enfance...

"Le haut-commissaire dédié à la prévention et à la lutte contre la pauvreté assure la coordination et le pilotage interministériel au niveau régional de la stratégie, en mobilisant l'ensemble des administrations concernées par les différentes politiques publiques concourant à la prévention et à la lutte contre la pauvreté : petite enfance, hébergement/logement, économie, emploi, formation, éducation, jeunesse, santé et médicosocial. Il œuvre à la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés : collectivités territoriales, personnes concernées, associations, opérateurs publics et organismes de sécurité sociale. En lien avec les préfets de département et, le cas échéant, les préfets délégués à l'égalité des chances, il s'assure du suivi de la bonne mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans toutes ses dimensions."

Il doit notamment préparer et organiser les conférences régionales de prévention et de lutte contre la pauvreté, au moins deux fois par an et en associant tous les acteurs concernés. Afin de "garantir un pilotage ancré dans les territoires", il sera secondé par quinze animateurs thématiques.

Le haut-commissaire est également chargé de préparer et de suivre la contractualisation avec l'ensemble des départements, "chefs de file de l'action sociale", en lien avec les préfets de département. Il est aussi l'interlocuteur des acteurs de terrain, afin de faciliter leur action, de s'assurer de la coordination nécessaire au bon déploiement de la stratégie et de relayer les avancées réalisées. Enfin, il se voit confier deux autres missions : soutenir le montage de projets innovants dans le champ de la prévention et de la lutte contre la pauvreté, et veiller au déploiement sur le territoire de deux chantiers spécifiques : la concertation autour du revenu universel d'activité et celle autour de l'élaboration du service public de l'insertion (SPI) annoncé par le chef de l'État.

### **Le Haut-Commissaire en région Grand Est est Francis Bouyer**

Diplômé de l'ENA, Francis Bouyer a parcouru quatre univers professionnels: la diplomatie (attaché de presse aux Etats-Unis, rédacteur au service de la PESC et à la mission franco-allemande du MAE); les Outre-Mer, comme conseiller de la ministre des Outre-Mer en charge des questions internationales et européennes, de l'agriculture, de la pêche, du tourisme et des investissements publics; la Culture, comme artiste lyrique pendant plus de huit ans, notamment en Allemagne; les affaires sociales, comme chef de mission à la DGEFP (insertion professionnelle des bénéficiaires de minima sociaux, contrats aidés, IAE), sous-préfet dédié à la cohésion sociale et à la politique de la ville en Guadeloupe et sous-directeur au CGET, en charge notamment des questions éducatives, de l'action et de l'animation de la vie sociale et de la culture.

Ses vœux à la prise de fonction : "Redonner à tous l'espoir d'un épanouissement personnel. Construire avec l'ensemble des acteurs agissant en faveur des plus vulnérables un sens et un projet collectif. Inscire la lutte contre la pauvreté au cœur de l'action de l'État et l'ancrer par des résultats concrets sur les territoires."

#### **Bon à savoir**

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance du 24 juillet 2019 relative au droit de rectification des informations concernant les bénéficiaires des prestations sociales et des minima sociaux en cas de notification d'indus. A lire ici en lien : [l'Ordonnance](#) et le [Rapport](#).



## EDUCATION

### La "loi pour une École de la confiance" promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019

(présentation gouvernementale)

- **"L'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans** permettra à 25 000 enfants supplémentaires, dès la rentrée 2019, de suivre les enseignements dispensés à l'école maternelle. Véritable école du langage, la maternelle est une étape fondamentale dans les apprentissages. La richesse du vocabulaire, l'épanouissement intellectuel et la visite médicale dont bénéficieront ainsi tous les enfants avant 6 ans sont essentiels pour l'égalité entre les filles et les garçons.
- **L'obligation de formation jusqu'à l'âge 18 ans** à partir de la rentrée 2020 est un moyen nouveau de combattre le décrochage scolaire et l'exclusion sociale des jeunes les plus fragiles. Elle concerne 56 000 jeunes mineurs qui ne sont ni en études, ni en formation ni en emploi
- **Le pré-recrutement des enseignants** permettra aux étudiants qui le souhaitent d'entrer progressivement dans la carrière de professeur. Ils se verront peu à peu confier des missions pédagogiques et d'enseignement avec un contrat rémunéré, cumulable avec les bourses universitaires.
- **La création d'un service public de l'École inclusive** à partir de la rentrée 2019 opère un véritable changement de paradigme plutôt qu'une simple réorganisation de l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers. Elle repose notamment sur une amélioration significative des conditions de recrutement, de formation et de travail des personnels."

[Consultez le texte de la loi pour une École de la confiance sur Légifrance](#)

Lors d'une audition ([lire en rappel](#)) au ministère de l'Éducation nationale et auprès de la députée Pascale Boyer (LREM), l'Unaf a fait savoir qu'elle partageait le souhait d'une inscription obligatoire dès 3 ans (afin que les 26 000 enfants non scolarisés jusqu'à présent puissent fréquenter la maternelle) notamment parce que le langage, qui se renforce lors de la maternelle, est une des premières sources d'inégalités entre les enfants. Mais l'Unaf tenait également à certains assouplissements et a été entendue, notamment sur deux points :

#### **1. Concernant l'obligation d'assiduité toute la journée pour les enfants de 3 ans**

L'Unaf souhaitait en effet qu'il puisse y avoir une progression pour certains enfants dans la durée journalière de scolarisation : par exemple, uniquement le matin au premier trimestre, toute la journée à partir de janvier/février, comme le font aujourd'hui les professeurs de petite section, pour s'adapter à la maturité des élèves. Certains enfants font, chez eux, des siestes très longues, ou bien n'arrivent pas à dormir à l'école... Il y a parfois un manque de locaux dans l'école pour la sieste comme le souligne un rapport de l'IGEN de 2017. Les professeurs des écoles doivent pouvoir continuer à s'adapter à chaque enfant.

**2. Concernant l'inclusion d'enfants porteurs de handicap.** L'école inclusive sera en effet renforcée. Notamment, les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) seront embauchés en CDD de 3 ans (contre 1 an actuellement) avec un CDI à l'issue des 3 ans.

## Congés scolaires

Depuis son arrivée au ministère, JM Blanquer n'a pas fait mystère de sa volonté de revoir les congés scolaires. Le premier ministre a saisi le Conseil constitutionnel qui a déclaré que plusieurs points de l'article L. 521-1 du code de l'éducation relèvent du réglementaire et non du législatif. Le gouvernement a donc maintenant les mains libres pour des modifications par décrets ou arrêtés sans passer par le parlement. [Lire la décision du Conseil constitutionnel](#) et [lire l'article du site cafepedagogique.net](#).

## Vers une réforme de l'orientation

Le [rapport Charvet](#) a été présenté le 26 juin 2019. Parmi ses 27 préconisations, figurent la modification du maillage des CIO et la redéfinition de la place des différents acteurs de l'orientation (Psy-EN, BibliO-Lab des lycées tête de réseau...). Les futurs CIO départementaux conservés assureraient l'accueil des publics scolaires et non scolaires, le suivi du décrochage scolaire (sachant que les missions locales vont se voir confier la responsabilité de la mise en œuvre de la prochaine obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans) et l'organisation d'actions d'information en lien avec les régions et les établissements scolaire. Création d'une Délégation Régionale Académique à l'Orientation et d'un nouvel échelon opérationnel : les antennes du CIO départemental au sein des lycées. Le rapport cite une expérimentation réussie de référent métier/ école-entreprise positionné sur l'organisation des stages et la gestion des interventions sur les infos. La concertation avec les organisations syndicales est en cours pour une remise de décision par le ministre à la mi-octobre. Un point de vue syndical : [Rapport Charvet : communiqué de Presse du Sgen-CFDT](#)

## Relations familles-écoles

Construire une relation de confiance avec les parents est devenu une question centrale pour les enseignants et les établissements. C'est particulièrement vrai pour les familles les plus éloignées de l'école. Mais comment faire ? Publié chez Dunod, "Les relations école - familles" propose de "bonnes pratiques" pour réussir les rencontres individuelles avec les parents et familiariser les familles à la culture de l'école.

*Jean-Louis Auduc, Valérie Duffez, Eddy Maréchal, Valérie Marty, Les relations école-familles. Mettre en oeuvre et faciliter les bonnes pratiques. Collection : La Boite à Outils du professeur, Dunod, ISBN 9782100795871.*

Lire cette [présentation](#). Lire [l'entretien avec Jean-Louis Auduc](#).

## L'école impuissante face aux inégalités sociales ?

Le [festival international de journalisme \(oui, ça existe !\)](#), du 12 au 14 juillet 2019 à Couthures-sur-Garonne, s'est posé cette question. Constats français : il faut en moyenne six générations pour qu'une famille modeste atteigne le revenu moyen ; on accompagne très bien les élèves les plus favorisés, mais très mal les plus modestes ; quelques dizaines d'enfants de familles défavorisées entrent chaque année dans les grandes écoles... mais il y a 750000 jeunes qui passent le bac. Les enseignants français disent leurs difficultés pour faire de la pédagogie individualisée alors qu'ils sont face à des élèves très différents. La France est le pays où le besoin de formation des enseignants est exprimé le plus fortement, mais si 1,7 milliard est consacré à la politique d'éducation prioritaire, la part affectée à la formation des enseignants à la spécificité de ce type de public est de 0,4%.

## Un nouveau recteur

Jean-Marc Huart a été nommé, au conseil des ministres du 24 juillet 2019, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz. [Sa bio, c'est ici](#).

## PARENTALITE / PROTECTION DE L'ENFANCE

### La fin des fessées

La [loi du 10 juillet 2019](#) interdit les "violences éducatives ordinaires".

### Mineurs non accompagnés

L'[arrêté du 28 juin 2019](#) précise la participation forfaitaire de l'Etat à la phase de mise à l'abri et d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.

### Actualité législative

Une [proposition de loi visant à moderniser le système de protection de l'enfance](#) a été déposée le 15 juillet 2019. Elle vise à créer une agence fusionnant les différents organismes existants, un fichier national d'agrément des assistants familiaux, le transfert du versement des allocations familiales vers les assistants familiaux ou organismes, l'accompagnement des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans.



## **LOGEMENT / COHESION DES TERRITOIRES**

### **Quelle offre de logements adaptés dans la région ?**

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Grand Est) a initié une étude de diagnostic, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, afin de mieux cerner l'offre en structures collectives proposant des logements adaptés ou accompagnés sur le territoire régional, et évaluer son adéquation aux besoins recensés localement. Pour en savoir plus : le [4 pages](#) synthétique, le [rapport d'analyse et ses annexes](#), la [restitution finale CRHH du 15 05 2018](#).

### **Actualité législative**

Un [décret du 26 juillet 2019](#) encadre l'évolution de certains loyers dans le cas d'une nouvelle location ou d'un renouvellement de bail dans plusieurs agglomérations françaises, dont celle de Strasbourg.

Un [décret du 26 juillet 2019](#) fixe les modalités des conventions d'utilité sociale des organismes d'habitation à loyer modéré et des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux

### **Des centres de ressources pour la politique de la ville**

Le 25 juin 2019, les 19 centres de ressources de la politique de la ville (CRPV), que le CGET anime, avaient rendez-vous à Nantes pour la journée nationale d'animation du réseau des CRPV. Interview de Murielle Maffessoli, directrice de l'ORIV, qui est le CRPV du Grand Est [ici en lien](#), sur le rôle de ces structures pour les acteurs des territoires fragiles. Pour aller plus loin : [Le bilan d'activités 2018 des centres de ressources de la politique de la ville](#) ; [le site du réseau national des centres de ressources de la politique de la ville](#).

### **Agenda rural : 200 propositions pour refertiliser les campagnes**

Création d'un fonds national de cohésion des territoires, d'un fonds de solidarité environnementale, généralisation des contrats de réciprocité, inscription de la notion d'espace dans la Constitution, déploiement de la 5G en priorité dans les territoires... ce sont quelques-unes des 200 propositions de la mission "Agenda rural" remises à la ministre Jacqueline Gourault, le 26 juillet 2019. Celle-ci devra à présent arbitrer en vue de la présentation d'un plan d'actions lors du prochain congrès des maires ruraux, le 21 septembre. [Lire l'article](#). Pour aller plus loin : [Télécharger le rapport](#)

### **Agence Nationale de la Cohésion des Territoires**

La [loi du 22 juillet 2019](#) porte création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires. Ses missions : actions de conseil et de soutien des collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins, du logement, des mobilités, de la mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers urbains en difficulté, de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, des centres-villes et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques.

Le 24 juillet 2019, en Conseil des ministres, François-Antoine Mariani a été nommé commissaire général à l'égalité des territoires par intérim. Il est également chargé de la préfiguration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. [Lire l'article](#).

### **Le pass numérique adopté par 48 territoires**

Le [secrétariat d'État au numérique](#) a dévoilé la liste des 48 lauréats de l'appel à projets "pass numérique". 200.000 personnes pourraient bénéficier de ce système, inspiré des chèques restaurants, pour se former au numérique. [Le détail des lauréats est ici](#) (dont l'Eurométropole de Strasbourg et le Syndicat Mixte Moselle Fibre).

## Office français de la biodiversité et de la chasse

La [loi créant l'Office français de la biodiversité et de la chasse](#), modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement a été publiée au Journal officiel du 26 juillet 2019.

### Engagement dans la vie locale

Le [projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#) comprend les dispositions suivantes : équilibres au sein du bloc local entre les communes et les intercommunalités, sur le plan des périmètres, de la gouvernance et des compétences ; révision du schéma de coopération intercommunale facultative ; élargissement de la procédure dérogatoire de sortie d'un EPCI aux communautés d'agglomération ; création d'un pacte de gouvernance pour régler les relations entre les maires et l'intercommunalité ; meilleur accompagnement de l'élu local. En matière d'eau et d'assainissement, le conseil communautaire pourra désormais déléguer cette compétence aux communes, à la majorité simple.

### Collectivité européenne d'Alsace

Le 25 juillet 2019, les députés ont adopté définitivement le [projet de loi relatif aux compétences de la collectivité européenne d'Alsace](#). Le texte a été adopté sans la taxe poids lourds, que les sénateurs étaient parvenus à élargir à la Lorraine. Il a finalement été décidé qu'elle serait discutée dans 18 mois sur un plan national. On rappelle que c'est à l'horizon 2021 qu'a été fixée la mise en pratique de la CEA.

## EMPLOI

### Des plans d'actions régionaux

Chaque région disposera "d'ici la fin septembre" de son plan d'actions destiné à mettre en musique "la mobilisation pour l'emploi et les transitions écologique et numérique dans les territoires", a confirmé Matignon, le 12 juillet 2019. Ces plans d'actions préparés par les préfets en lien avec les présidents de régions et "l'ensemble des acteurs impliqués" doivent fixer "des échéances précises pour les dix-huit prochains mois", Il s'agit de "trouver des solutions collectives, au plus près du terrain, aux angles morts des politiques publiques qui bloquent des projets individuels ou collectifs (garde d'enfants, trajet de l'apprenti vers son lieu de stage, territoires en mutation industrielle ou écologique, etc.)".

### Appels à projets

La Direccte Grand Est lance [un premier appel à projets](#) relatif à l'axe 1 du programme opérationnel du Fonds Social Européen : accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles, développer l'entrepreneuriat.

La Direccte Grand Est lance [un deuxième appel à projets](#) relatif à l'axe 2 du programme opérationnel Fonds Social Européen : anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels, améliorer les conditions de travail des seniors.

La date limite de dépôt sur le site web <https://ma-demarche-fse.fr> (MDFSE) est fixée au **30 juin 2020** pour ces deux appels à projet. Possibilité d'être appuyés par les instructeurs FSE Grand Est ou la cellule d'appui technique MDFSE.

## PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS / DROIT DE LA FAMILLE

### Actualité législative

Un [décret du 22 juillet 2019](#) porte diverses dispositions de coordination de la loi [justice] en matière de protection juridique des majeurs, de changement de régime matrimonial, d'actes non contentieux confiés aux notaires et de prorogation de l'attribution provisoire de la jouissance du logement de la famille et mesure relative à la reconnaissance transfrontalière des décisions de protection juridique des majeurs.

## **Droits fondamentaux des majeurs protégés**

Le 26 juin 2019, les députés Caroline Abadie et Aurélien Pradié ont présenté le rapport de la mission sur les Droits fondamentaux des majeurs protégés devant la commission des lois de l'Assemblée nationale. Pour en savoir plus : le [rapport en ligne sur le site de l'Assemblée nationale](#), la [vidéo de la présentation](#).

## **Groupes d'entraide mutuelle**

Un [arrêté du 27 juin 2019](#) fixe le cahier des charges des groupes d'entraide mutuelle.

## **MOBILITES**

### **Permis de conduire**

Un [arrêté du 16 juillet 2019](#) modifie les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire : âge minimal requis pour se présenter à l'épreuve pratique pour les candidats à la catégorie B en conduite accompagnée (17 ans) et réduction du délai imposé pour suivre la formation permettant la levée de la limitation de conduire des véhicules à changement de vitesse automatique sur le permis de conduire (trois mois).



## **SANTE**

### **Loi du 24 juillet 2019**

Le Parlement a adopté le 16 juillet 2019 le projet de loi sur la santé. La [loi du 24 juillet 2019](#) a été publiée au Journal Officiel du 26 juillet 2019. L'Unaf est satisfaite d'avoir été entendue sur quelques points : le rôle des patients dans la formation des médecins, la place des associations d'usagers dans le projet territorial de santé (PTS), les missions des hôpitaux de proximité, le maintien des Commission des usagers dans les établissements publics qui fusionnent.

Elle reste en revanche particulièrement vigilante sur les nombreux sujets voués à passer par ordonnance, notamment sur le fonctionnement des hôpitaux de proximité et le renforcement de la gouvernance des groupements hospitaliers de territoire.

Enfin, la disparition de certains points structurants du texte est une vraie déception, car préjudiciable aux usagers. La meilleure prise en compte de l'annonce du handicap et le rôle des aidants dans la formation des professionnels de santé ont par exemple totalement disparu du texte.

Et toujours rien (ou si peu) contre les déserts médicaux : l'amendement sur la possibilité de saisir le conciliateur en cas de difficultés à trouver un médecin traitant a été ainsi supprimé. En matière de lutte contre les déserts médicaux, la loi se cantonne donc à rendre obligatoire un stage supervisé dans les zones sous-dotées. Très loin de répondre à l'enjeu !

### **De nouvelles instances et un nouveau président à France Assos Santé**

Les 80 associations membres de France Assos Santé étaient réunies en Assemblée Générale le 19 juin 2019 et elles ont élu les nouvelles instances pour les deux années à venir. Le Conseil d'administration, nouvellement élu, a voté à son tour pour désigner un nouveau président et un nouveau Bureau et un nouveau Président national. Il s'agit de Gérard Raymond, militant historique de la Fédération Française des Diabétiques. Marie- Pierre Gariel, administratrice de l'UNAF, est réélue au poste de Trésorière.

### **CHRU de Nancy-Brabois : 598 postes supprimés !**

[Lire l'article de Pierre Taribo dans La Semaine de Nancy](#) (édition du 4 juillet 2019)

### **Complémentaire santé**

La [loi du 14 juillet 2019](#) permet désormais la résiliation sans frais des contrats de complémentaire santé.



## **Pénurie de médicaments et de vaccins : France Assos Santé demande en urgence des mesures fermes et concrètes**

Selon les projections de l'ANSM, plus de 1200 traitements ou vaccins seront concernés par des situations de pénurie sur l'ensemble de l'année 2019. C'est 60% de plus qu'en 2018, et 30 fois plus qu'en 2008. France Assos Santé tire la sonnette d'alarme. Elle demande la transparence totale sur les causes de ces ruptures d'approvisionnement, un renforcement des sanctions à l'égard des responsables et une politique volontariste de relocalisation de la production des matières premières nécessaires à la fabrication des médicaments. Lire le [communiqué de presse du 8 juillet 2019](#).

### **Bioéthique**

La garde des sceaux, ministre de la justice, la ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont présenté au Conseil des ministres du 24 juillet 2019 le projet de loi relatif à la bioéthique.

*Extrait du compte-rendu :*

"La révision périodique de la loi de bioéthique, voulue par le législateur, permet de débattre à intervalles réguliers des enjeux éthiques liés aux avancées de la médecine et de la biologie... Le projet de loi vise à élargir l'accès aux technologies déjà disponibles en matière de procréation, sans renoncer à leur encadrement : accès à la procréation médicalement assistée (PMA) pour les couples de femmes et les femmes non mariées, autoconservation des gamètes pour les femmes comme pour les hommes. Les enfants nés de dons bénéficieront également à l'avenir de nouveaux droits, dont celui d'accéder, à leur majorité, à l'identité du donneur de gamètes, rendue possible par la création d'une commission dédiée et d'une base de données centralisée et sécurisée, gérée par l'agence de la biomédecine. En revanche, le respect des principes fondateurs de notre droit bioéthique que sont le respect de la dignité humaine et la non marchandisation du corps humain, conduit à maintenir l'interdiction de la gestation pour autrui. La filiation des enfants nés d'une PMA dans un couple de femmes sera sécurisée par un nouveau mode de filiation fondé sur une déclaration anticipée de volonté. Elle permettra aux deux membres du couple de devenir ensemble, dès la naissance, les parents de l'enfant né de l'assistance médicale à la procréation à laquelle elles auront consenti ensemble. La filiation ainsi établie aura la même portée et les mêmes effets que la filiation dite « charnelle » ou la filiation adoptive...

Le projet de loi vise à poursuivre l'amélioration de la qualité et de la sécurité des pratiques concernées par le champ bioéthique. De nombreuses mesures encadrent la réalisation d'examens de génétique et la transmission des résultats. Il permet enfin d'installer une gouvernance bioéthique adaptée au rythme des avancées des sciences et des techniques en élargissant les missions du comité consultatif national d'éthique des sciences de la vie et de la santé, notamment pour prendre en compte tous les impacts des innovations sur la santé."

[Lire le dossier législatif](#)

### **Air et Climat**

En tant que chef de file pour l'air, le climat, l'énergie et la santé, la Région se trouve confrontée à des enjeux atmosphériques majeurs. La transition énergétique s'avère un enjeu sociétal majeur. Elle impose aux acteurs comme aux citoyens une correction immédiate des modes et des stratégies de consommations. Colloque du CESER "Air et Climat" à la Foire de Châlons en Champagne le 3 septembre 2019. [Formulaire d'inscription](#).

### **HANDICAP**

#### **Accessibilité**

Un [décret du 24 juillet 2019](#) fixe les obligations relatives à l'accessibilité des services de communication au public en ligne aux personnes handicapées, comprenant les applications mobiles et le mobilier urbain numérique, à mettre en oeuvre selon un référentiel d'accessibilité.

Retrouvez également toutes nos informations sur les sites [www.udaf67.fr](http://www.udaf67.fr), [www.parents67.fr](http://www.parents67.fr) pour le Réseau d'accompagnement des parents, et [www.aidants67.fr](http://www.aidants67.fr) pour les aidants du Bas-Rhin.